
COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

DU MARDI 18 OCTOBRE 2016

Présentation du Conseil d'établissement

« Tout établissement catholique d'enseignement se dote d'un conseil d'établissement » indique le statut de l'Enseignement catholique en France publié le 1^{er} juin 2013 (article 120). Cette structure doit être « un lieu privilégié de rencontre, de partage et de concertation entre tous les membres de la Communauté éducative, à laquelle il contribue à donner sa cohérence » (article 19)

Le conseil d'établissement est une instance indispensable de concertation et de dialogue. Il est présidé par le Chef d'établissement.

Parmi toutes les instances qui participent au pilotage et à l'animation d'un établissement, le conseil d'établissement est la seule qui réunisse sous la responsabilité du chef d'établissement les représentants de toute la communauté éducative dont il manifeste ainsi concrètement l'existence.

(Extrait du document « Risquer la communauté éducative et ses lieux de parole », Engagements nationaux de l'Enseignement catholique, journée nationale des Assises du 4 décembre 2004)

1. Rôle du conseil d'établissement

Le conseil d'établissement a un rôle consultatif, un rôle d'information et de réflexion. Il aide le chef d'établissement à assurer l'unité de la communauté éducative, à coordonner les projets et à les inscrire dans les orientations données par la tutelle.

Il est informé des sujets relatifs aux orientations et aux projets de l'établissement.

Il est consulté pour l'élaboration du projet éducatif et du projet d'établissement.

Il peut formuler un avis ou faire des propositions sur les projets pédagogiques, la proposition de l'animation pastorale, l'ouverture de classes ou de formations nouvelles, le règlement intérieur, les horaires, les choix économiques et financiers, les projets d'investissement, etc.

2. Composition du conseil d'établissement

a. Membres de droit :

- le chef d'établissement, président
- le président d'OGEC
- le président d'APEL
- Un représentant de la DDEC

b. Membres désignés :

- Un représentant des enseignants
- Un représentant du personnel non enseignant
- Des représentants des parents d'élèves : 1 par classe
- Des représentants des élèves : 1 par classe de cycles 2 et 3
- Le prêtre de la paroisse

c. Membres invités : Tout intervenant extérieur ou personne experte sur un point précis suivant l'actualité du conseil.

3. Fonctionnement

Le conseil d'établissement se réunit à l'initiative du chef d'établissement « La fréquence des rencontres est laissée à l'appréciation de chaque établissement mais ne saurait être inférieure à deux fois par an » (article 122) Tout représentant au conseil d'établissement est tenu à l'obligation de réserve. Nul ne doit porter atteinte à l'unité de l'établissement.

Les avis et/ou questions des membres du conseil d'établissement doivent être parvenus au chef d'établissement au minimum 7 jours avant la date du conseil, afin que celui-ci s'assure de leurs biens fondés et puissent les porter à l'ordre du jour.

Membres présents :

- Mélanie du LAC, Chef d'établissement
- M. HUGUET, président d'OGEC
- M. BRUSCHET, président d'APEL
- Mme LASFARGUES, ASEM, représentante du personnel
- Mmes SABOURIN, ESSELIN, BLANCHETON, ZANCHETTIN, SANEM, CHARGY, VEDEL, parents référents
- Mmes DESMET, REDON, DUBOIS, de BARDY, DUCLOS, SOULLIE, M. VARILLON, enseignants
- Lucien DUCOURNAU, Mathilde BARNIER-LYSCZ, France BARBIER, Rosalie DUNY, Isaure DARCO, Capucine BLANCHETON, Firmin TREGUIER, élèves délégués

Informations générales sur l'école :

Effectif : 186 élèves (79 maternelles et 107 élémentaires) répartis sur 7 classes - en augmentation régulière depuis 4 ans. L'école devrait compter une classe de plus à la rentrée ayant ainsi 3 classes maternelles et 5 classes

élémentaires. La répartition des élèves se fera en fonction des demandes d'inscription.

Mme du LAC demande aux parents de faire savoir autour d'eux que des inscriptions sont possibles dans tous les niveaux pour la rentrée de septembre 2017.

Intervention du président d'OGEC:

M. HUGUET fait une présentation de la nouvelle équipe :

- Vice-Présidents : M. LASSALLE et LCHARIDON
- Trésorier : M. AYMONIER
- Vice-trésorière : Mme MEYER (jusqu'en décembre)
- Secrétaire : Mme SCHERRER
- Vice-secrétaire : Mme DARCO

M. HUGUET rappelle qu'il reste des places à pourvoir au sein de l'OGEC et que des nouvelles recrues seraient les bienvenues pour assurer la continuité dans les années à venir. Certains membres de l'OGEC assurant cette année leur dernier mandat.

Intervention du président de l'APEL

M. BRUSCHET présente la nouvelle équipe :

- Vice-présidente : Mme ALVAREZ
- Trésorière : Mme SABOURIN
- Vice-trésorière : Mme BOUYER de CLERCQ
- Secrétaire : Mme DAVID-CUVELIER
- Vice-secrétaire : Mme JOLY

M. BRUSCHET explique que la nouvelle équipe se met en place et souhaite continuer dans la bonne dynamique insufflée par l'équipe précédente. La transition se fait en très bonne collaboration entre l'équipe sortante et l'équipe nouvelle.

Celle-ci, bien que nombreuse, appelle cependant toutes les bonnes volontés à les rejoindre pour les matinées travaux qui seront à venir. Une nouvelle organisation est réfléchie de façon à mobiliser le plus de parents, ou grands-parents, possible.

Intervention des représentants des élèves.

Ce que les enfants aimeraient :

↳ Des jeux de société quand il pleut. Il est proposé de faire un appel au don de jeux de société aux parents. La salle d'activité qui sert aux ateliers d'arts plastiques pourrait être ouverte les jours de pluie pour que les enfants

s'y installent et jouent calmement à l'abri, sauf lorsqu'il y a catéchisme. L'équipe de l'APEL s'occupe de lancer un appel au don auprès des parents.

↪ Une marelle. Mme du LAC rappelle que cette demande a déjà été faite par les enfants et que cela semble leur tenir vraiment à cœur. M. BRUSCHET se renseigne sur la peinture adéquate et s'engage à ce que cette action soit menée lors de la prochaine journée travaux.

↪ Un terrain de billes. Un papa d'élève s'est proposé pour tracer ce terrain qui a déjà été évoqué l'année passée. Mme du LAC rappelle que le projet n'avait pas abouti car il faudrait créer une barrière en bois autour de ce terrain et que c'est ce qui pose problème puisqu'il faut qu'il ne soit pas une source de danger pour les enfants. Mme VEDEL se propose de se rapprocher d'un papa d'élève pour voir s'il serait en mesure de créer cette barrière.

↪ Délimiter le terrain de foot par un marquage au sol. M. BRUSCHET propose de prendre contact avec une entreprise et de faire établir des devis. Mme du LAC et M. HUGUET rappellent qu'avec la deuxième tranche des travaux accessibilité handicapés des cheminements vont devoir être créés dans la cour de récréation et qu'il vaut peut-être mieux attendre à ce moment-là. En attendant les maitresses de Maternelles vont rappeler à leurs élèves qu'ils ne doivent pas traverser le terrain de foot quand les grands jouent.

↪ Problème de frelons qui viennent près des escaliers des grands. Les trous dans l'escalier seront rebouchés lors d'une journée travaux puisque les frelons semblent avoir niché dessous. Avec l'hiver ils vont rentrer et en bouchant les trous le problème devrait être réglé. Si ce n'était pas le cas, Mme du LAC ferait venir une entreprise spécialisée.

↪ 1 Jokari : Mme du LAC explique que ce genre de jeu est trop dangereux dans une cour de récréation.

↪ 1 baby-foot : Mme du LAC explique que le coût de cet équipement est trop élevé et que la gestion pour le rentrer et le sortir serait compliqué. Les enfants ont déjà beaucoup de jeux mis à leur disposition (ballons, cordes, élastiques, raquettes, ping-pong...)

↪ Des ateliers échecs : Mme du LAC va prendre contact avec des clubs d'échecs pour savoir s'ils proposent des animations gratuites pour les enfants. Cela serait fait également pour des clubs de lecture puisque les enfants demandent que la bibliothèque leur soit accessible pendant la pause déjeuner. L'APEL se charge de faire appel à des parents ou grands-parents volontaires qui s'inscriraient sur des jours fixes pour animer ce temps.

↪ Aller à Langevin pour faire du sport : Mme du LAC explique que l'organisation n'est pas possible puisque les enfants sont en sport avec Vianney et non leur professeur la plupart du temps et que pour des raisons de sécurité ils ne peuvent sortir de l'école qu'accompagnés d'un enseignant.

↪ 1 voyage à Eurodisney : Mme DUBOIS rappelle qu'ils sont dans une école et que nous ne sommes pas un club de loisirs. Des sorties et voyages sont organisés en fonction des projets et qu'une sortie n'est pertinente que si elle répond au projet pédagogique. Les enseignants ont commencé à se renseigner pour des sorties sur le thème des contes notamment en allant visiter des châteaux.

↪ Un concours photo dans chaque classe. Les enseignants expliquent que pour que ce projet soit pertinent il faudrait que les enfants y trouvent une finalité qui soit pédagogique.

↪ Avoir le droit de faire des dessins dans la cour : Mme du LAC rappelle que l'année dernière l'autorisation avait été donnée de dessiner pendant les interclasses mais que des tags ont été fait sur certains murs et notamment sur la stèle de la Vierge. Par conséquent les feutres et crayons sont interdits dans la cour de récréation.

↪ 1 self à la cantine : Mme du LAC explique que le projet est en cours de réflexion. Une étude de faisabilité est en cours.

↪ 1 toboggan : Mme du LAC explique que ce genre d'installation est soumis à tout un tas de règles de sécurité qui complique la réalisation. Le coût du sol adéquat pour les installations de jeux est très élevé. Une commission sécurité doit passer vérifier les installations existantes et il est possible que le tourniquet et le petit train soient démontés car plus aux normes.

↪ Les enfants souhaiteraient plus de bancs dans la cour de récréation.

↪ Ils trouvent inutiles les livres qui sont à leur disposition sous le préau.

Mme du LAC rappelle que c'était une demande de leur part l'année dernière mais qu'elle a en effet constaté que seuls les plus petits en prennent et en mettent partout dans la cour de récréation. Ces livres seront donc enlevés et proposés au centre de Loisirs du mercredi.

↪ Changer la photo de toute l'école qui est sous le préau et qui date d'il y a 2 ans. Une nouvelle photo a été faite cette année et celle-ci devrait donc être actualisée.

↪ Faire une boum à la fin de l'année ou pour Carnaval : l'idée semble intéressante à toutes les personnes présentes.

↪ Faire de l'aide aux devoirs, organiser du tutorat à l'étude du soir. Mme du LAC verra avec Maïmouna si cela peut être mis en place.

↪ Faire un cross. L'année dernière le cross de l'UGSEL avait été annulé au dernier moment à cause du mauvais temps. Cette année la date de celui-ci a été largement avancée et cela n'avait pas été anticipé par l'équipe enseignante. Nous nous réinscrivons au cross de l'UGSEL dès l'année

prochaine. Pour cette année, nous allons voir si nous pouvons en organiser un en interne. Les enseignantes verront cela avec Vianney.

↪ Les enseignantes proposent de réfléchir à refaire des olympiades comme cela a été organisé il y a quelques années.

↪ Egayer le mur sous l'escalier de la chartreuse : des enfants proposent de faire les empreintes de mains trempées dans de la peinture de chaque élève. La proposition est retenue mais le projet devra attendre que le temps soit adéquat.

↪ Réaménager les tours des arbres. M. BRUSCHET explique que l'APEL travaille sur ce projet avec l'apport de terre pour combler les tours des arbres. Il faudra réfléchir à une solution pour protéger d'éventuelles plantations.

↪ Les CM1/CM2 devraient entamer une correspondance avec une classe américaine avant les vacances de Noël. Mme DESMET est en liaison avec un contact sur place.

↪ Des débats philosophiques autour d'un petit-déjeuner. L'idée semble intéressante à tout le monde.

↪ Mme DUBOIS demande s'il serait possible de mettre de la musique dans la cour de récréation avant les vacances de Noël. L'idée est retenue d'autant plus que grâce à la participation de l'APEL, l'école possède maintenant le matériel nécessaire.

↪ Des repas à thème : Mme du LAC va prendre contact avec la société de restauration pour voir si cela peut être mis en place 1 fois par mois ou 1 fois par période.

Ce qu'ils regrettent :

↪ Il y a trop de ballons qui sont perchés dans les arbres et souvent les ballons ne sont pas ramenés à la fin de la récréation par ceux qui les ont empruntés. Il reste donc très peu de ballons pour jouer. Mme du LAC explique que 2 caisses de 4 ballons avaient été constituées en début d'année (1 caisse pour les filles et 1 pour les garçons) et qu'après 6 semaines de classe seuls 2 ballons sont encore là ce qui fait 1 ballon perdu par semaine. Les enfants doivent se responsabiliser et faire attention au matériel. Les filles regrettent que les garçons prennent leurs ballons parce qu'ils ont perdus les leurs et que donc elles ne peuvent plus jouer avec. Des ballons seront rachetés dans quelques temps en choisissant 2 couleurs différentes : 1 pour les filles et 1 pour les garçons. Un planning d'occupation du terrain de foot sera remis en place par les enseignants.

Intervention des parents référents :

↪ Il y aurait des problèmes de moqueries envers les CP lorsque ces derniers mangent avec les plus grands. Mme du LAC s'engage à aller voir ce qu'il se passe à la cantine dès la rentrée.

Date du prochain Conseil d'établissement : mardi 7 mars (18h00-20h00)

Fin du Conseil d'établissement à 21h00

Merci à tous les participants.